



refus de titre de sejour a ma fille adoptif

Par **ferrara_old**, le **21/08/2007 à 18:03**

le président de la république a dit pour être régulariser en france il faut parler le français avoir un travail un logement et ne pas menacer la sûreté de l'état. ma fille remplit toutes ses conditions alors pour quoi la préfecture refuse de lui donner un titre de séjour? après 3 ans mon mari et de nationalité italienne et moi je suis de nationalité française d'origine marocaine ma fille et de nationalité marocaine qu'est ce que je dois faire aider moi s'il vous plaît